



Edito : Le sens des responsabilités ? - Prime d'activité - Remboursement des frais de déplacement - Brèves : Admission à la retraite, Cas contact ? Conseil d'Administration.

Le sens des responsabilités ?

Vendredi 11 septembre, avant l'intervention du 1^{er} Ministre, certains d'entre-nous espérions encore que le gouvernement prendrait la mesure de la situation sanitaire en édictant quelques règles précises afin de permettre d'enrayer la pandémie...

Oui, par exemple, constatant la circulation du virus plutôt chez les plus jeunes, nous aurions pu imaginer que des instructions soient données notamment aux recteurs pour que la gestion de la situation dans les établissements scolaires soit enfin claire, rigoureuse et surtout cohérente. Cela nous semblait plus que nécessaire si nous en croyons les remontées que nous avons eues de certains d'entre vous...

Oui, port du masque non respecté même par certains chefs d'établissement, aération de certaines salles de classe impossible à réaliser, grand flou autour des personnes à risque, du masque type 2 et gestion des cas contacts, voire des cas positifs, plutôt laborieuse... Cela nous semblait plus que nécessaire si on en croit l'échange audio que nous avons eu avec La Rectrice mercredi dernier. En effet, nous avons tenté de l'alerter sur la situation et de savoir ce qu'elle avait prévu pour que nous puissions réagir de manière adaptée à la dégradation de la situation... Mais sa seule réponse a été qu'il ne fallait pas être pessimistes... Que la situation était gérée et qu'elle le serait encore... Et aussi qu'elle allait adresser aux chefs d'établissement une note leur demandant d'être très prudents quant aux moments de convivialité ! Nous savons bien que

ceux qui nous dirigent naviguent à vue ! Et malheureusement, nous en avons eu la confirmation avec cette intervention du 1^{er} Ministre.

En effet, il a simplement adressé un appel « solennel » à la population : la maîtrise de l'épidémie due au coronavirus, qui connaît une « dégradation manifeste » depuis plusieurs semaines, dépend d'un « civisme exigeant » et du « sens des responsabilités de chacune et de chacun ». Le sens des responsabilités ?

Le sien, visiblement, c'est simplement d'envisager une réduction de la durée de quarantaine de 14 à 7 jours. Si la situation n'était pas aussi grave, nous pourrions en rire.

Que penser d'un gouvernement incapable de prendre ses responsabilités depuis le début de cette crise et qui demande aux citoyens d'en faire preuve ?

Dans l'édito de la semaine dernière nous vous parlions de la doctrine du poulet sans tête... Comment ne pas se demander aujourd'hui s'il y a vraiment un pilote dans l'avion ?

Chers collègues, il est possible que les préfets, notamment celui de la Gironde, soient bientôt obligés d'imposer des contraintes fortes aux populations, puisque rien n'a été géré depuis cette rentrée, mais en attendant, il me semble que nous devrions tous faire l'effort d'adopter la seule position qui nous permet de montrer du respect pour les autres :

port du masque systématique afin d'éviter d'envoyer ses postillons sur les autres !

Soyez prudents !

EM

Prime d'activité : n'oubliez pas de la demander !

Stagiaires, contractuels, fonctionnaires, si vos revenus sont modestes et si votre situation familiale le permet, il ne faut pas oublier de demander la prime d'activité. Près de 1 foyer sur 3 omet de la demander !

En effet, depuis janvier 2019, cette prime est venue remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi et son attribution a été élargie aux stagiaires, aux étudiants salariés et aux apprentis.

La demande d'attribution se fait auprès de la CAF, de la CMSA, pour ceux relevant de la mutualité agricole, ou directement en ligne. Pour calculer le montant de l'aide, seront pris en compte la composition du foyer ainsi que l'ensemble des revenus, aides et avantages perçus. Il vous faudra ensuite effectuer une déclaration trimestrielle sur internet et avertir de tout changement de situation, afin que soit recalculé le montant de la prime.

Si vous voulez calculer le montant auquel vous avez droit, vous avez accès à un [simulateur](#). Pour déclarer directement en ligne, vous devez vous rendre sur la page « [Faire une demande de prestation](#) » et suivre les instructions selon que vous êtes déjà allocataire ou non.

Pour le SNETAA-FO, si cette prime pour les revenus modestes et le maintien du pouvoir d'achat peut faire illusion et aider quelques temps, c'est une véritable politique de revalorisation des traitements et salaires, de rattrapage du point d'indice qui doit impérativement être menée.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le SNETAA-FO compte sur vous !

Remboursement des frais de déplacement

Si vous êtes PLP titulaires ou contractuels exerçant sur plusieurs établissements ou TZR affectés à l'année dans un ou plusieurs établissements, alors vous devez demander le remboursement de vos frais de déplacements en utilisant l'application « CHORUS DT ». Evidemment, cette démarche n'est pas chose facile... Mais ne vous découragez pas.

Pour initialiser votre dossier dans « DT CHORUS », il vous faut dès à présent, envoyer à Madame Catherine André par courriel (catherine.andre@ac-bordeaux.fr) ou par courrier à la DAF 3, les pièces suivantes :

- un justificatif de domicile,
- une copie de l'arrêté fixant les établissements d'affectation pour les enseignants titulaires (en complément de service ou TZR à l'année) ou les maîtres auxiliaires ; une copie des contrats ou arrêtés pour les enseignants contractuels,
- une copie des emplois du temps (avec le cachet de l'établissement) de chacun des établissements où s'exercent les services.

Si vous utilisez votre véhicule personnel, il est également nécessaire de faire une demande d'autorisation (compléter [le document prévu](#)) et de joindre une copie de la carte grise de votre véhicule.

Brèves

Admission à la retraite - Rentrée scolaire 2021

Les personnels titulaires qui souhaitent cesser leur activité à partir de la rentrée scolaire de septembre 2021, doivent effectuer leur demande de retraite en ligne via le formulaire dématérialisé accessible depuis le site de l'ENSAP. Ils recevront alors une « demande de radiation des cadres » à imprimer, compléter, signer et à envoyer au Rectorat de Bordeaux avant le 15 octobre 2020.

Les personnels qui désirent partir à la retraite au cours de l'année scolaire 2020/2021, et qui n'auraient pas encore effectué les démarches nécessaires sont invités à effectuer leur démarche en ligne sur le site de l'ENSAP dans les plus brefs délais.

Vous pouvez retrouver [la circulaire académique](#) ainsi que toutes les annexes sur notre site Internet.

Cas contact ?

Si vous êtes identifié comme « cas contact », alors vous devrez vous isoler et passer un test. Et si le test est négatif, alors il vous faudra quand même attendre jusqu'au 14^{ème} jour après le dernier contact avec la personne malade avant de retourner dans votre établissement. C'est en tout cas la règle établie par [Santé Publique France](#).

D'autre part, La Rectrice nous a affirmé que les collègues « cas contacts » bénéficiaient d'une Autorisation Spéciale d'Absence. Il n'y a donc pas d'arrêt de travail ni de jour de carence... Sauf si vous êtes malade ! ;-)

Conseil d'Administration

Des projets de décrets prévoient des « mesures de simplification relatives à la commission permanente et au conseil d'administration » des EPLE. Il s'agit en fait de renforcer encore un peu plus le pouvoir du chef d'établissement. En effet, le projet de texte supprime « l'approbation du projet d'ordre du jour par le conseil d'administration en début de séance » et prévoit que « l'ordre du jour sera fixé par le seul chef d'établissement ». Il est ajouté que celui-ci préside le conseil de discipline. Le second texte vise à « recentrer la commission permanente sur sa fonction de délégataire du conseil d'administration des EPLE. Son mode de fonctionnement est ainsi allégé, il n'y a plus de double examen des affaires par la commission permanente puis par le conseil d'administration ». Nous savions déjà que le MEN souhaitait que le CA d'un EPLE soit réduit à jouer le rôle d'une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par le chef d'établissement... En voici la confirmation.

Agenda

Jeudi 24 septembre

CAPA Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle